

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération en vigueur du conseil d'administration portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président à effet de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique Future Challenges for Grapevine & Wine Reserach (FCGWR) qui aura lieu les 26 et 27 novembre 2027 et les coûts d'organisation associés ;

Considérant que les recettes des droits d'inscription seront perçues par l'université de Bordeaux.

Décide

Article 1. Objet

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : Future Challenges for Grapevine & Wine Reserach

Type d'événement : x colloque ☐ journée d'étude ☐ école d'été ☐ autre, précisez :

Dates de l'événement : jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026

Structure organisatrice à l'université de Bordeaux : ISVV

1 _ Tarifs inscription

	Période de validité du tarif	Public	Tarif HT	Taux de TVA appliqué *	Tarif TTC	Prestations incluses
Tarif 1	10/07/2026-26/11/2026	Membres ISVV	100€	10%	110€	Accès aux conférences pendant les 2 jours, 4 pause-café et 2 repas déjeuner
Tarif 2	10/07/2026-26/11/2026	Hors membres ISVV	200€	10%	220€	Accès aux conférences pendant les 2 jours, 4 pause-café et 2 repas déjeuner
Tarif 3	10/07/2026-26/11/2026	Membres ISVV	186.37€	10%	205€	Accès aux conférences pendant les 2 jours, 4 pause-café et 2 repas déjeuner, soirée de gala
Tarif 4	10/07/2026-26/11/2026	Hors membres ISVV	286.37€	10%	315€	Accès aux conférences pendant les 2 jours, 4 pause-café et 2 repas déjeuner, soirée de gala

* : Taux en vigueur au moment de la facturation.

2 _ Tarifs sponsor(s)

	Tarif HT	taux de TVA appliqué	Tarif TTC	Prestations incluses
Pack 1	10 000€	20%	12 000€	Pack Premium : 2 inscriptions à la conférence + 2 participations au diner + 20 minutes de symposium inclus dans le programme + 1 stand d'exposition, + Présentation logo sur le site internet et programme comme Sponsor Premium
Pack 2	5 000€	20%	6 000€	Pack Gold : 1 inscription à la conférence + 1 participation au diner + 1 stand d'exposition + Présentation logo sur le site internet et programme
Pack 3	2 500€	20%	3 000€	Pack Silver : 1 inscriptions à la conférence + Présentation logo sur le site internet et programme

3_ Tarifs prestations isolées

	Tarif HT	Taux de TVA appliqué	Tarif TTC	Description des prestations incluses
Pack 1	80€	20%	96€	Dîner de gala du 26/11/2026

Article 2. Annulation

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par e-mail à l'adresse ub.event@u-bordeaux.fr, au moins 30 jours avant la date de début de la manifestation scientifique. Cette annulation comporte des frais d'annulation de 10%.

Les frais d'inscriptions des annulations effectuées moins de 30 jours avant la date du début de la manifestation scientifique ne seront pas remboursés. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais restent dus.

L'université engagera les démarches pour effectuer les éventuels remboursements après la tenue de la manifestation.

En cas de non présentation du congressiste et de non notification, il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le congrès sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident grave, décès du congressiste, de son conjoint ou concubin, ses ascendants ou descendants, frères et sœurs, gendres et brus, incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou événement naturel entraînant des dommages importants au domicile du congressiste survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant et dirigée par le congressiste ...).

Article 3. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4. Exécution

La direction générale des services et l'agence comptable sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 9 juillet 2026

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

